

**Billets rachetables à revenu éventuel avec barrière, série 756 (\$ CA),
échéant le 28 avril 2031, de BMO,
liés à l'indice Solactive Canada Utilities 160 AR**

**Durée de 7 ans**

sous réserve du
remboursement par
anticipation des
billets par la Banque
de Montréal

**Caractéristique de
remboursement
mensuel**

* après la 5^e date
d'observation



**Coupon
éventuel versé
mensuellement
de 7,41 % par an**



**Protection
éventuelle à
l'échéance
de 30 %**

Points saillants du placement

Les billets offerts aux termes du supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal.

L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs un flux de revenu au moyen de paiements de coupons potentiels périodiques, assortis d'une protection éventuelle en cas de baisse contre la perte de leur placement en capital découlant de tout rendement négatif supérieur au niveau barrière de l'indice Solactive Canada Utilities 160 AR pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS entièrement protégé aux termes des billets.**

- **Coupon éventuel** : 0,6175 % par mois (soit 7,41 % par année), à condition que le niveau de clôture soit égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon.
- **Niveau de paiement du coupon** : 70,00 % du niveau initial
- **Remboursement par anticipation** : remboursement par anticipation automatique au pair plus tout paiement de coupons final si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation du remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
- **Niveau de remboursement par anticipation** : 105,00 % du niveau initial
- **Paiement minimal** : 1,00 \$ CA
- **Protection barrière** : 30,00 %
- **Participation à la baisse** : 100,00 %, en dessous du niveau barrière

Portefeuille de référence

Actif de référence	Symbole
Indice Solactive Canada Utilities 160 AR	SOLCU160

L'indice Solactive Canada Utilities 160 AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Utilities Index TR (l'« indice sous-jacent »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 160 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice sous-jacent est un indice d'actions pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante. Selon la méthodologie de l'indice sous-jacent, les titres qui le composent répondent aux critères suivants : être une société qui fait partie de l'univers de l'indice canadien du Solactive Canada Broad Market Index (PR) (ISIN : DE000SLA4973) et appartenir au secteur des « services aux collectivités » au sens de la classification Standard FactSet. Le niveau de clôture le 28 mars 2024 était de 3 079,56. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 5,20 % le 28 mars 2024. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 1 121 points d'indice, soit 36,41 % du niveau de clôture le 28 mars 2024.

Le 28 mars 2024, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 4,58 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 32,10 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis).

Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'actif de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l'actif de référence.

Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'à	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN17934	23 avril 2024	26 avril 2024	28 avril 2031	2 000,00 \$ CA	2,50 \$ CA

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable de base applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable de base applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

www.bmonotes.com

Renseignements supplémentaires sur le placement

Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Actif de référence	Indice Solactive Canada Utilities 160 AR (symbole : SOLCU160)
Monnaie des billets	Dollar canadien (\$ CA)
Capital déclaré	100,00 \$ CA par billet
Placement minimal	2 000,00 \$ CA (20 billets)
Date d'émission	Le ou vers le 26 avril 2024
Date d'évaluation finale	Le 21 avril 2031, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 28 avril 2031, sous réserve du fait que nous appelions les billets au remboursement par anticipation.
Durée	Environ sept (7) ans
Dates d'observation et de paiement	Se reporter à la rubrique « Dates d'observation et de paiement » ci-dessous.
Taux du coupon	0,6175 % par mois (soit 7,41 % par année)
Niveau de paiement du coupon	70,00 % du niveau initial
Paiements de coupons éventuels	Si les billets n'ont pas été remboursés, à chaque date de paiement des coupons, deux scénarios sont possibles : • Si le niveau de clôture à la date d'observation du coupon immédiatement précédente est égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon, vous recevrez un paiement de coupons égal au capital déclaré multiplié par le taux du coupon. • Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas de paiement à cette date de paiement des coupons.
Niveau de remboursement par anticipation	105,00 % du niveau initial
Remboursement par anticipation automatique	Les billets seront remboursés par anticipation à une date de paiement relatif au remboursement par anticipation si, à la date d'observation du remboursement par anticipation correspondante, le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation. Dans le cadre d'un tel remboursement par anticipation, vous recevrez un paiement en espèces qui correspond au capital déclaré, en plus de tout paiement de coupons éventuels final. Aucun autre paiement ne sera effectué après cette date de paiement relatif au remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
Niveau initial	Le niveau de clôture à la date d'émission
Niveau final	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale

Rendement de l'actif de référence	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{\text{niveau de clôture} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Rendement final de l'actif de référence	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
Niveau barrière	70,00 % du niveau initial
Participation à la baisse	100,00 %, en dessous du niveau barrière
Événement barrière	Surveillance à l'échéance uniquement
Paie ment à l'échéance	Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation, à l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors, en plus de tout paiement des coupons éventuels final : • Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance égal à 100,00 \$ CA. • Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : $= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times \text{rendement final de l'actif de référence})$ Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation et que le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.
Paie ment minimal	1,00 \$ CA
Information fiscale additionnelle	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.
	Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.
Code Fundserv	JHN17934
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux
Courtier	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Wellington-Altus Gestion Privée inc., à titre de courtier indépendant
Marché secondaire/frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par nous à notre seul gré.

La vente d'un billet à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet dans les 180 premiers jours après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié.

Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée :
0 et 60 jours	3,50 %
61 et 120 jours	2,25 %
121 et 180 jours	1,00 %
Par la suite	Néant

Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Dates d'observation et de paiement

Date d'observation	Date d'observation du coupon*	Date d'observation du remboursement par anticipation*	Date de paiement des coupons/date de paiement relatif au remboursement par anticipation**
1	17 mai 2024	s.o.	27 mai 2024 (non remboursable)
2	19 juin 2024	s.o.	26 juin 2024 (non remboursable)
3	19 juillet 2024	s.o.	26 juillet 2024 (non remboursable)
4	19 août 2024	s.o.	26 août 2024 (non remboursable)
5	19 septembre 2024	s.o.	26 septembre 2024 (non remboursable)
6	21 octobre 2024	21 octobre 2024	28 octobre 2024
7	19 novembre 2024	19 novembre 2024	26 novembre 2024
8	18 décembre 2024	18 décembre 2024	27 décembre 2024
9	20 janvier 2025	20 janvier 2025	27 janvier 2025
10	19 février 2025	19 février 2025	26 février 2025
11	19 mars 2025	19 mars 2025	26 mars 2025
12	21 avril 2025	21 avril 2025	28 avril 2025
13	16 mai 2025	16 mai 2025	26 mai 2025
14	19 juin 2025	19 juin 2025	26 juin 2025
15	21 juillet 2025	21 juillet 2025	28 juillet 2025
16	19 août 2025	19 août 2025	26 août 2025
17	19 septembre 2025	19 septembre 2025	26 septembre 2025
18	20 octobre 2025	20 octobre 2025	27 octobre 2025
19	19 novembre 2025	19 novembre 2025	26 novembre 2025
20	18 décembre 2025	18 décembre 2025	29 décembre 2025
21	19 janvier 2026	19 janvier 2026	26 janvier 2026
22	19 février 2026	19 février 2026	26 février 2026
23	19 mars 2026	19 mars 2026	26 mars 2026
24	20 avril 2026	20 avril 2026	27 avril 2026
25	19 mai 2026	19 mai 2026	26 mai 2026
26	19 juin 2026	19 juin 2026	26 juin 2026
27	20 juillet 2026	20 juillet 2026	27 juillet 2026
28	19 août 2026	19 août 2026	26 août 2026
29	21 septembre 2026	21 septembre 2026	28 septembre 2026
30	19 octobre 2026	19 octobre 2026	26 octobre 2026
31	19 novembre 2026	19 novembre 2026	26 novembre 2026
32	18 décembre 2026	18 décembre 2026	29 décembre 2026
33	19 janvier 2027	19 janvier 2027	26 janvier 2027
34	19 février 2027	19 février 2027	26 février 2027
35	19 mars 2027	19 mars 2027	29 mars 2027
36	19 avril 2027	19 avril 2027	26 avril 2027
37	18 mai 2027	18 mai 2027	26 mai 2027
38	21 juin 2027	21 juin 2027	28 juin 2027
39	19 juillet 2027	19 juillet 2027	26 juillet 2027
40	19 août 2027	19 août 2027	26 août 2027
41	20 septembre 2027	20 septembre 2027	27 septembre 2027
42	19 octobre 2027	19 octobre 2027	26 octobre 2027
43	19 novembre 2027	19 novembre 2027	26 novembre 2027

44	20 décembre 2027	20 décembre 2027	29 décembre 2027
45	19 janvier 2028	19 janvier 2028	26 janvier 2028
46	18 février 2028	18 février 2028	28 février 2028
47	20 mars 2028	20 mars 2028	27 mars 2028
48	19 avril 2028	19 avril 2028	26 avril 2028
49	18 mai 2028	18 mai 2028	26 mai 2028
50	19 juin 2028	19 juin 2028	26 juin 2028
51	19 juillet 2028	19 juillet 2028	26 juillet 2028
52	21 août 2028	21 août 2028	28 août 2028
53	19 septembre 2028	19 septembre 2028	26 septembre 2028
54	19 octobre 2028	19 octobre 2028	26 octobre 2028
55	20 novembre 2028	20 novembre 2028	27 novembre 2028
56	18 décembre 2028	18 décembre 2028	27 décembre 2028
57	19 janvier 2029	19 janvier 2029	26 janvier 2029
58	16 février 2029	16 février 2029	26 février 2029
59	19 mars 2029	19 mars 2029	26 mars 2029
60	19 avril 2029	19 avril 2029	26 avril 2029
61	18 mai 2029	18 mai 2029	28 mai 2029
62	19 juin 2029	19 juin 2029	26 juin 2029
63	19 juillet 2029	19 juillet 2029	26 juillet 2029
64	20 août 2029	20 août 2029	27 août 2029
65	19 septembre 2029	19 septembre 2029	26 septembre 2029
66	19 octobre 2029	19 octobre 2029	26 octobre 2029
67	19 novembre 2029	19 novembre 2029	26 novembre 2029
68	18 décembre 2029	18 décembre 2029	27 décembre 2029
69	21 janvier 2030	21 janvier 2030	28 janvier 2030
70	19 février 2030	19 février 2030	26 février 2030
71	19 mars 2030	19 mars 2030	26 mars 2030
72	18 avril 2030	18 avril 2030	26 avril 2030
73	17 mai 2030	17 mai 2030	27 mai 2030
74	19 juin 2030	19 juin 2030	26 juin 2030
75	19 juillet 2030	19 juillet 2030	26 juillet 2030
76	19 août 2030	19 août 2030	26 août 2030
77	19 septembre 2030	19 septembre 2030	26 septembre 2030
78	21 octobre 2030	21 octobre 2030	28 octobre 2030
79	19 novembre 2030	19 novembre 2030	26 novembre 2030
80	18 décembre 2030	18 décembre 2030	27 décembre 2030
81	20 janvier 2031	20 janvier 2031	27 janvier 2031
82	19 février 2031	19 février 2031	26 février 2031
83	19 mars 2031	19 mars 2031	26 mars 2031
84	21 avril 2031	21 avril 2031	28 avril 2031

* Si une date d'observation du coupon ou une date d'observation du remboursement par anticipation prévue n'est pas un jour de bourse pour quelque raison que ce soit, cette date sera alors le jour de bourse immédiatement précédent. De plus, ces dates peuvent également faire l'objet d'un report si un événement perturbateur des marchés se produit.

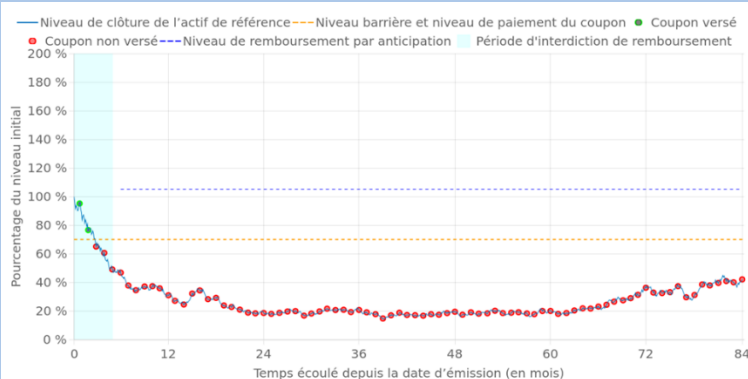
** Chaque date de paiement des coupons et date de paiement relatif au remboursement par anticipation peut faire l'objet d'un report si cette date n'est pas un jour ouvrable ou si un événement perturbateur des marchés se produit.

Caractéristiques des billets

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans quatre scénarios différents. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à un indice de référence » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Niveau barrière/niveau de paiement du coupon	Niveau de remboursement par anticipation
70 % du niveau initial	105 % du niveau initial

Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)



Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	1,235 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	42,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	43,235 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	-11,28 %

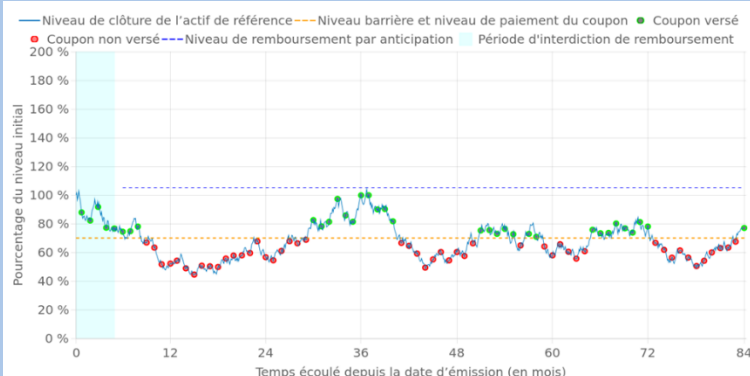
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à la première et à la deuxième dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc deux des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 42,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -58,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 42,00 \$ CA par billet ainsi que des coupons totalisant 1,235 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 11,28 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times \text{rendement final de l'actif de référence}) \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times -58,00 \%) \\
 &= 42,00 \$ \text{ CA}
 \end{aligned}$$

Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario neutre)



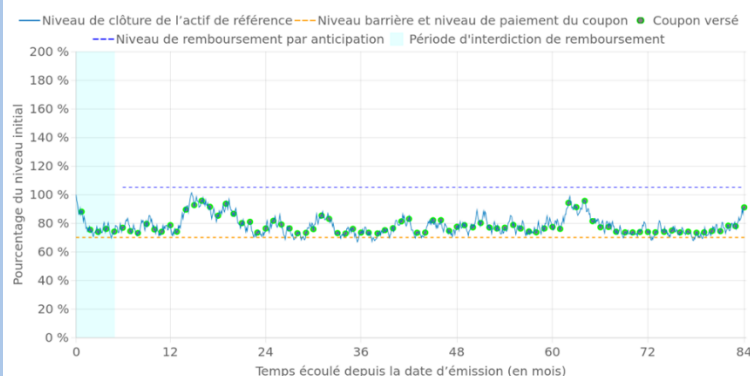
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à trente-cinq des dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc trente-cinq des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 77,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -23,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 21,6125 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 2,83 % sur les billets).

Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	21,6125 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	121,6125 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	2,83 %

Exemple 3 : Paiement à l'échéance (scénario positif)



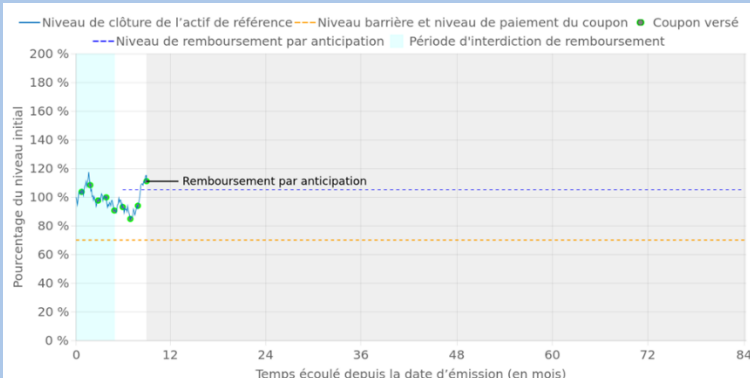
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à toutes les dates d'observation du coupon; vous recevriez donc tous les paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 91,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -9,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 51,87 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,14 % sur les billets).

Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	51,87 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	151,87 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	6,14 %

Exemple 4 : Remboursement par anticipation automatique



Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation jusqu'à la neuvième date d'observation. Ceci entraîne le remboursement par anticipation des billets à la date de paiement relatif au remboursement par anticipation correspondant à la neuvième date d'observation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à neuf des dates d'observation du coupon; vous recevriez donc neuf des paiements de coupons avant le remboursement par anticipation des billets.

Enfin, le niveau de clôture se situe à 111,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau de remboursement par anticipation; le rendement de l'actif de référence est donc de 11,00 % et les billets sont remboursés par anticipation pour un montant de 100,00 \$ CA. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 5,5575 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 7,41 % sur les billets).

Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	5,5575 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu (remboursement par anticipation)	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	105,5575 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	7,41 %

Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque de Montréal daté du 25 mai 2023 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus visant les billets à revenu daté du 25 mai 2023 (le « supplément relatif au produit visant les billets à revenu ») et le supplément de fixation du prix n° 827 daté du 3 avril 2024 (le « supplément de fixation du prix »), dans chaque cas dans sa version modifiée ou complétée.

Les sommes qui vous sont versées dépendront du rendement de l'actif de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets si le niveau final de l'actif de référence est inférieur à 70,00 % du niveau initial à la date d'évaluation finale. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit visant les billets à revenu et le prospectus préalable de base et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Par conséquent, la Banque de Montréal est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets – Rang » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. Le placement et la vente de billets peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

L'indice Solactive Canada Utilities 160 AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (UE) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'actif de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion. Aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.